

Audience « Vague de chaleur »

Mépris pour les personnels et pour la jeunesse...

Le gouvernement persiste et signe !

Montreuil, le 18 juin 2026

Le cabinet du ministre a réuni en urgence ce jeudi matin les organisations syndicales représentatives pour un point d'information « vague de chaleur ». Deux points ont été abordés :

La fermeture des locaux

Les représentants du ministre ont indiqué que les décisions de fermeture des locaux se feraient au cas par cas en fonction des alertes des directeurs et des chefs d'établissements, avec des décisions des maires et des préfets. La FNEC FP-FO a dénoncé cette gestion territorialisée et ce transfert de responsabilité sur les directeurs et les chefs d'établissement à qui il appartient de déterminer si les conditions « climatiques » de l'établissement doivent amener une adaptation du fonctionnement. Cette méthode a été largement expérimentée pendant la période COVID pour dédouaner le gouvernement de sa responsabilité.

Le report des examens

Le ministre Geffray a exprimé la possibilité de reporter certaines épreuves d'examen qui sont censées se dérouler à partir de lundi. Là encore « au cas par cas ». Personne n'est dupe ! Ces mesures relèvent d'un plan de communication qui vise à masquer l'inaction du gouvernement pour anticiper les vagues de chaleur alors que ce sont désormais des phénomènes connus et récurrents.

Quand bien même il serait techniquement possible de repousser certaines épreuves, ce qui est loin d'être le cas, la FNEC FP-FO a souligné l'impact que cela aurait sur les personnels de direction et les personnels administratifs chargés de l'organisation, dans les services, en particulier les DEC, et en établissements, la charge de travail que cela peut représenter pour les personnels, sans compter le risque d'erreurs dans l'information aux élèves et aux familles et les conséquences pour les personnels... La FNEC FP-FO n'acceptera pas de nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels ou de remise en cause des droits à congés à cause de l'absence d'anticipation du gouvernement.

La FNEC FP-FO rappelle que le Code du travail fait obligation à l'employeur de prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Il pèse sur lui une obligation de résultat.

En un claquement de doigt, ils trouvent des milliards d'euros pour des porte-avions, des rafales...

Le gouvernement sait trouver 36 milliards d'euros en quelques semaines pour la guerre mais, alors que la FNEC FP-FO n'a eu de cesse d'alerter ces dernières années sur la situation du bâti scolaire et l'absence de matériel adapté (absences de rideaux occultants ou de volets, de climatisation ou de rafraîchisseur d'air, de points d'eau en nombre suffisants...), rien n'a été prévu pour garantir des conditions de travail et d'accueil normales. La FNEC FP-FO soutiendra toutes les initiatives prises en direction des préfetures et du gouvernement pour exiger un budget à la hauteur des besoins :

Ce n'est pas d'une loi de programmation militaire dont nous avons besoin, mais de l'achat de climatiseurs et de rafraîchisseurs, en attendant que les 60 000 établissements de France soient rénovés.

Un préavis de grève de la FNEC FP-FO couvre tous les personnels.